

**COMPTE RENDU** de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 25 avril 2019

Le 25 avril 2019 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 16 avril 2019 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur BUR Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur GORSE Jean-Louis, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Madame HENOT Valérie, Madame THOMAS Sandrine,  
Monsieur DUVAL Bernard, Monsieur DUVAL Jacques, Monsieur JACQUES Dominique,  
Monsieur JACQUES Francis, Monsieur MEAUX Nicolas, conseillers municipaux

Absents avec excuse : Madame WALLERICH Patricia, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, Madame DAUSSE Stéphanie, Madame POINSIGNON Magali, Monsieur DUVAL Jacques,

Absents sans excuse : ./.

1) DECISION MODIFICATIVE BUDGET

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu les dispositions de la comptabilité publique,
- Vu le budget primitif général 2019,
- Considérant que le compte 675-042 du plan de compte général ne nécessite aucun vote préalable au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler le crédit voté de 20 000 € au compte dépenses 675-042 « valeur comptable des immobilisations cédées » (opération d'ordre) et au chapitre 73 compte recettes 7381 « taxes additionnelles au droit de mutation »

2) TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS DE L'ECOLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de réaménager les espaces verts dans l'enceinte de l'école,
- Vu le contrôle de légalité en date du 4.04.2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme la délibération n°6 du 28 février 2019 relative aux travaux d'aménagement d'espace verts de l'école dans les termes identiques.

3) TRAVAUX DIVERS SUR VOIRIES.

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le budget communal,
- Considérant la nécessité de divers travaux d'aménagement sur certaines voies,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les divers travaux d'aménagement sur des voiries à la société LEONARD pour le montant de 15 981,10 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater sur le compte 23- opération 175 « aménagement voiries ».

4) ATTRIBUTIONS DE MARCHES DE MISSIONS POUR LE PROJET DE CREATION DU COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le budget communal,
- Vu les délibérations en dates des 31.05.18, 28.06.18, 30.08.18 et 24.01.19,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier les missions de contrôle technique à la société DEKRA pour le montant de 5100 € HT et de coordination SPS à la société ICL pour un montant de 3468 € HT. Il donne mandat au Maire pour engager, liquider et mandater sur le compte 23- opération 166 « complexe sportif »

A LA MAXE, le 29 avril 2019

LE MAIRE

Bertrand DUVAL